



La Défense, le 29 juin 2023

CSAM du 29 juin 2023

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Secrétaire général

Lors de la dernière réunion de cette instance, le 1^{er} juin dernier, nous vous interrogeons sur les suites données par le ministre aux vœux et motions transmises, sur la question salariale et les mesures catégorielles, outil premier de reconnaissance de vos personnels qui vous oblige à la plus forte ambition et à des résultats concrets. Nous y reviendrons.

Nous évoquions également le déni démocratique de ce gouvernement et sa brutalité procédurière. C'est par cet angle que nous attaquerons, dans une adresse au ministre – éternellement absent de cette instance au mépris des textes règlementaires, des organisations syndicales et des personnels qu'elles représentent.

Mais que ce soit pour les réponses aux vœux de ce CSAM, pour les réponses à nos courriers de plus en plus nombreux restés sans suite ou à leur présence ici, visiblement ministres et cabinets sont plus préoccupés par l'après remaniement ministériel que par la situation des personnels.

Sous influence de lobbies, le gouvernement a donc décidé en Conseil des Ministres la dissolution du collectif « Les Soulèvements de la Terre ». Il poursuit, depuis, les mesures de répression contre les militant.es des collectifs et organisations syndicales.

Pourtant les experts de l'ONU viennent de réitérer leur appel à la France à respecter ses obligations internationales afin de faciliter et protéger les manifestations pacifiques, ainsi qu'à promouvoir la liberté d'association.

En faisant ce choix, après d'autres tout aussi critiquables durant la récente mobilisation contre la réforme des retraites, le gouvernement s'enferme dans une dérive autoritaire de répression et d'interdiction administrative de contestations légitimes. Ce choix a d'ailleurs été condamné récemment par l'ONU qui s'inquiète du « recours à une rhétorique criminalisante des défenseurs des droits humains et de l'environnement de la part du gouvernement » ainsi que « d'une tendance à la stigmatisation et à la criminalisation des personnes et organisations de la société civile œuvrant pour la défense des droits humains et de l'environnement qui semble s'accroître et justifier un usage excessif, répété et amplifié de la force à leur encontre ».

Plutôt que de dissoudre les associations militant pour la prise en compte de ces questions, le gouvernement serait bien mieux inspiré d'apporter des réponses politiques, au niveau national comme international : mettre concrètement en œuvre un changement des paradigmes de production et de consommation pour réagir aux alertes répétées des expert.es du GIEC.

La répression n'a jamais été une réponse appropriée et digne aux combats pour plus de justice et d'égalité et la FSU réaffirme ici son refus le plus profond de toute criminalisation du mouvement écologiste et social.

Dans un ministère auquel il incombe de mettre en œuvre des solutions d'atténuation à la hauteur des ambitions, d'adaptation face à l'accélération constatée de la notion d'urgence, il nous paraît important de dire à quel point il faut compter avec les collectifs issus de la société civile, véritables aiguillons pour nos politiques publiques, véritables acteurs des changements comportementaux et véritables pépinières de solutions.

Nous comptons sur vous, monsieur le secrétaire général, pour le faire savoir aux ministres de ce pôle ministériel.

S'adapter au changement climatique et vivre dignement, non survivre !

Sur la question salariale, nous vous rappelons nos propos lors du dernier CTM budgétaire :

« Concernant la rémunération des agent.es, une fois déduit le coût de la revalorisation du point d'indice de 3,5%, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous nous proposez un budget de vaches maigres...

Et pourtant, on vous l'a déjà dit, la seule augmentation de 3,5% du point d'indice ne saurait répondre à l'inflation actuelle et aux nombreuses années de déflation de la rémunération des agents publics. C'est d'au moins 10 % qu'il faut relever les rémunérations des agent.es du pôle ministériel. Et nous vous redemandons de peser dans les discussions gouvernementales sur ce sujet.

Pour reprendre vos chiffres, 1% d'augmentation du point d'indice représente dans le budget du pôle ministériel de l'ordre de 21 M€ sur la masse salariale. Les mesures catégorielles sont annoncées à hauteur de 8M€, soit de l'ordre de 0,4% !... On est loin, très loin du compte pour compenser la piètre revalorisation du point d'indice et l'inflation sur les régimes indemnitaires, qui rappelons le sont en euro courant et non indexés sur la valeur du point d'indice ! »

Aujourd'hui soyons plus précis : l'inflation 2022 a été de 5,2% et la prévision de l'INSEE pour 2023 est de 5,6%. Le gouvernement pour y répondre pose 3,5 % d'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 et 1,5% au 1er juillet 2023, soit une baisse des rémunérations de quasiment 6%.

Jamais un gouvernement n'a tapé aussi fort sur ses personnels !

Et ce n'est pas fini puisque la lettre de cadrage pour la préparation du budget 2024 prévoit de limiter les mesures catégorielles aux actions déjà engagées... Monsieur le secrétaire général confirmez-vous que vous préparez le budget 2024 sur ces bases donc avec moins de 10 M€ de mesures catégorielles ?

Concernant les mesures catégorielles 2023 présentées le 23 juin, la FSU dénonce une nouvelle fois la volonté acharnée de notre ministère d'accentuer l'individualisation des rémunérations en son sein ! Quand les mesures catégorielles sont aussi faibles l'accaparement d'une part de celle-ci pour augmenter de 8% le CIA est inacceptable !

Sur l'IFSE, si nous partageons l'objectif d'alignement des socles en catégorie A tout comme une augmentation plus fréquente pour tout.es de l'IFSE, un système juste, efficace et pérenne dans le temps consisterait à :

- -Avoir une réévaluation périodique des socles et des montants individuels versés aux agent.es, d'un pourcentage en corrélation avec l'inflation constatée ;
- Procéder à des ajustements statutaires, en réévaluant les socles ainsi que les indemnités de tous les agent.es du groupe de fonction correspondant, du même montant.

En procédant ainsi, vous évitez le mélange et la confusion entre les mesures liées à la compensation plus ou moins importantes de l'inflation et les mesures liées aux parcours professionnels. En procédant ainsi, vous êtes certains de n'oublier personne !

Mais, vous en vous donnez vous les moyens ?

Au passage, rappelons-le, n'oubliez pas tous les personnels contractuels, sous quasi-statut dans les établissements publics de l'environnement et en agences de l'eau, qui attendent vainement depuis des années une revalorisation de leur rémunération ...



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Parmi les vœux et motions transmis des précédents CSA ministériels figure une demande de mise en œuvre d'un plan de requalification de C en B et de B en A en accompagnement, en particulier, de la création du centre ministériel de gestion des paies (CMGP), dont les modalités seront négociées dans le cadre du prochain agenda social 2023 – 2025.

Bien évidemment nous attendons la réponse que vous ferez à l'attente de reconnaissance catégorielle de ces agent.es.

Mais sans attendre, nous avons pris connaissance du document cadre, version 6.1.1 signée du DRH ministériel, et le point 7 relatif au maintien des rémunérations a attiré l'attention des agent.es et la nôtre.

Nous est remonté un sentiment de tromperie, de parole non respectée : lors de la préfiguration, il a été affirmé qu'il n'y aurait pas de ticket descendant pour un.e agent.e qui effectuerait une première mobilité du CMGP vers un service déconcentré hors Ile de France. Mais ce n'est pas ce qui écrit dans ce document cadre !

Le parti pris de l'Administration de ne pas considérer le passage vers le CMGP comme un changement de poste avec les tickets d'IFSE correspondant pose de nombreux problème dans le temps pour toute personne qui au cours de sa carrière future voudrait revenir vers un service déconcentré.

Le document cadre prévoit que l'agent.e, à la création du CMGP, conserve son IFSE précédemment détenue (sous réserve de l'application du socle IDF – en fait administration centrale, soyons précis). Il prévoit ensuite que les agent.es retournant en service déconcentré se voient appliquer les tickets correspondants (à la baisse donc) sauf si cela conduit à un montant inférieur à l'IFSE d'entrée au CMGP. Il est précisé également que la garantie de rémunération ne s'applique que jusqu'à la prochaine affectation.

En procédant ainsi, vous introduisez des dérogations aux notes de gestion RIFSEEP sur le court et moyen terme, source d'erreur incontestable, mais vous ne garantissez ni les progressions de carrière ni même toutes les rémunérations.

Pour remédier à cela, la FSU propose qu'une majoration d'IFSE soit accordée aux agent.es des services déconcentrés hors Ile de France rejoignant le CMGP, majoration égale au ticket négatif d'une mutation d'administration centrale vers un service déconcentré hors Ile de France.

Ceci permettrait de garantir le maintien de rémunération à tou.tes les agent.es, quel que soit leur choix de carrière postérieur, mais surtout d'appliquer les notes de gestion RIFSEEP sans aucune dérogation. C'est source de transparence pour les agent.es et les services et élimine par conséquent une source d'erreur potentiel.

En attendant la révision de l'arrêté relatif aux frais de déplacement, sachant que la Fonction publique préconise dans son guide dédié de 2019 que les déplacements temporaires des agents de l'Etat doivent être dans toute la mesure du possible supportés directement par les employeurs, où en est le nouveau marché voyageur, l'ancien étant terminé depuis le 30 avril dernier ? L'absence de marché depuis deux mois constitue une gêne pour nombre d'agent.es appelé.es à se déplacer dans le cadre professionnel et qui se trouvent dans l'obligation de faire l'avance avec un remboursement a posteriori.

Pour revenir et terminer sur l'ordre du jour, quelques mots sur la présentation du rapport social unique 2021. Même en étant loin d'atteindre les 1080 indicateurs, nous notons la richesse du document, qui commence à intégrer les établissements publics, ce que nous ne pouvons que vous encourager à continuer ! Nous sommes conscients du volume de travail en amont pour aboutir à ce résultat et voulons saluer le travail des agent.es de la DRH ministérielle comme des services RH de proximité, qui dans les services et en établissement public, ont contribué à alimenter la base de données sociales et les remercier.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



N'y consacrer qu'une heure en fin de CSA ministériel n'est pas un élément de juste reconnaissance en retour. Et ce document esquisse, à travers ses indicateurs, des trajectoires dont il serait utile de discuter dans un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines, comme indiqué dans le décret BDS/RSU n° 2020-1493 du 30 novembre 2020.

Que l'on fasse un premier retour en cette séance, pourquoi pas. Mais nous vous demandons d'en inscrire l'examen à l'ordre du jour des autres instances (CCAS, CMFP, FS-M) pour les thèmes relevant de leurs compétences. Ensuite, éclairé de leurs avis, un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines pourrait effectivement être organisé, sur une demi-journée ou plus, lors d'un prochain CSA ministériel.

Nous en ferions ainsi un véritable moment fort de dialogue social, et non un passage obligé examiné à la sauvette

Nous vous remercions de votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

